

218C0646
FR0000054470-PA06

27 mars 2018

Publicité des clauses d'une convention visée par l'article L. 233-11 du code de commerce

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 mars 2018, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire d'un accord, conclu le 20 mars 2018, entre les sociétés UBISOFT ENTERTAINMENT et Tencent Mobility Limited (Tencent) dans le cadre de l'acquisition par Tencent de 5% du capital d'UBISOFT ENTERTAINMENT auprès de la société Vivendi¹ concomitamment à la conclusion d'un partenariat commercial stratégique entre les sociétés Tencent et UBISOFT ENTERTAINMENT.

Les principales clauses de l'accord d'investissement signé le 20 mars 2018 entre UBISOFT ENTERTAINMENT d'une part, et Tencent, d'autre part, sont :

Période d'inaliénabilité : Tant que la « famille Guillemot » détiendra au moins 7% du capital ou des droits de vote d'UBISOFT ENTERTAINMENT, Tencent s'est engagée à ne pas céder ses titres UBISOFT «ENTERTAINMENT, ni s'engager à y procéder, pendant une durée de trois ans, hormis transferts à un « affilié », ou apport des titres à une offre publique réouverte.

Droit de première offre : À l'issue de la période d'inaliénabilité et jusqu'à l'échéance du pacte, tout projet de cession par Tencent de ses actions sera soumis à un droit de première offre au bénéfice d'UBISOFT ENTERTAINMENT (avec faculté de substitution par tout tiers désigné par UBISOFT ENTERTAINMENT).

Plafonnement : Tencent s'est engagée à ne pas augmenter, directement ou indirectement, sa participation au-delà de 5% du capital ou des droits de vote d'UBISOFT ENTERTAINMENT (hors cas de relution passive à la suite d'une réduction de capital d'UBISOFT ENTERTAINMENT) pendant une durée de cinq ans.

Tencent s'est en outre engagée à conserver ses titres au nominatif (sauf passage au porteur temporaire pour éviter tout franchissement du seuil de 5% des droits de vote à raison de l'acquisition de droits de vote double).

Entrée en vigueur et durée : L'accord est conclu pour une durée de sept ans à compter du 23 mars 2018 (soit la date d'acquisition des actions UBISOFT ENTERTAINMENT par Tencent).

¹ Cf. notamment communiqués diffusés par la société UBISOFT ENTERTAINMENT les 20 et 21 mars 2018.